

LA CCI GARD SIGNE UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES REPRÉSENTANTS DES EXPERTS-COMPTABLES

Publiée le vendredi 26 Février 2021 - Initiative

Nîmes, le 25/02/2021

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard, représentée par son Président, Eric Giraudier, a signé la « Convention de partenariat en faveur des entreprises » avec M. Philippe Lamouroux, Président du Conseil Régional des Experts-Comptables Montpellier, M. Antoine Roquette, Président de la Chambre des Experts-Comptables du Grand Alès et Mme. Anne Brau, Présidente de la Chambre des Experts-Comptables Grand Nîmes Gard Rhodanien.

« Cet accord s'inscrit dans la volonté de la CCI de développer une collaboration active et complémentaire avec les grands acteurs du développement économique local »

explique Eric Giraudier.

Les huit articles de la Convention entendent établir un cadre pour une coopération renforcée entre la CCI du Gard, la Chambre départementale des Experts-Comptables et les professionnels « du chiffre » qu'elles représente.

Les signataires ont par ailleurs rappelé qu'experts-comptables et la CCI travaillent ensemble depuis plusieurs années mais que l'accord signé ce jour aura pour effet de « fluidifier les relations pour être toujours plus réactifs et efficaces pour les entreprises » selon les mots de M. Roquette.

Cette convention, « c'est aussi pouvoir offrir une offre complète sur le territoire et utiliser la force des informations que la CCI peut accumuler » rappelle M. Tresvaux du Fraval qui compte-tenu de sa double casquette a agi comme un important intermédiaire entre les signataires.

La CCI Gard et la Chambre Départementale des Experts-Comptables ont mutuellement reconnu au travers de cette convention le rôle de premier plan que chacun jouent en assistant les TPE/PME depuis leur création à leur développement. La signature a également été l'occasion de souligner l'implication des experts-comptables pendant la crise qui, comme la CCI, fut en première ligne pour aider les entreprises gardoises.

La convention permettra de mettre en œuvre un partenariat concret entre les parties qui reconnaissent leur complémentarité dans le processus d'accompagnement des entreprises. Et le Président Giraudier de conclure : « l'intelligence collective, c'est ce qui nous rend meilleurs ».

